



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 8 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	15/10/2024
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. CHOUTEAU Jean-Jacques membre du club des Ponts de Cé As (522735) ne prend pas part au contrôle ses feuilles de match concernant ce club.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 7 du 08 octobre 2024 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

➤ Période du 07 au 13 octobre 2024

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Le tableau pour information récapitulant les clubs en infraction dans ces catégories est indiqué dans l'annexe en page 3.

Rappel : Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

Rappel : Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

Rappel : Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

- Le Président a répondu à 10 mails des clubs.
- Mail de la Commission de discipline : le Président a répondu.

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.

Prochaine réunion : 22 octobre 2024 à 10h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2024-2025 - semaine du 7 au 13 octobre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
13-oct-24	Cholet Fc 2020 2	St Georges Trem 3	29496839	Chall H. Sourice	Y	Cholet Fc 2020 2	50 €
13-oct-24	St Hilaire Vihiers 2	Chalonnnes Chaudéf 2	28920638	Chall Anjou M	D	St Hilaire Vihiers 2	50 €
13-oct-24	Chemillé Melay O 2	St Pierre Montrev 2	28920652	Chall Anjou M	E	Chemillé Melay O 2	50 €
13-oct-24	Puy-Maz-Tess 2	Cholet Rc 2	28957437	Chall Anjou M	F	Puy-Maz-Tess 2	50 €
13-oct-24	Cholet So 3	Landemont Laurentais 2	28916088	Cpe Reserv	C	Cholet So 3	50 €
13-oct-24	Ecouflant As 38	Angers Copains 38	29615727	Vétérans à 8	A	Ecouflant As	50 €
12-oct-24	Beaupreau Chapelle 1	Puy-Maz-Tes 1	29023800	U19 D1	C	Beaupreau Chapelle	50 €
12-oct-24	Le Fuiet Chausssaire 1	Gj Torfou Sev Moine 1	29142427	U17/D1	F	Le Fuiet Chausssaire	50 €
12-oct-24	Beaufort en Vallée 1	Baugé Ea Baugeois 1	29142143	U17/D1	B	Beaufort en Vallée	50 €
12-oct-24	Gj Plessis/Pel-Corze 2	Gj Morannes St Denis 2	29212920	U17/D3	B	Gj Plessis/Pel-Corze	50 €
12-oct-24	Ent St Hilaire Ambil 3	St Georges Treme Fc 2	29212997	U17/D3	D	Ent St Hilaire Ambil	50 €
12-oct-24	Chemillé Melay 2	Thouarcé Fc Layon 2	29212996	U17/D3	D	Chemillé Melay	50 €
12-oct-24	Gj Torfou Sev Moine 2	Tout Maulévrier Sp 2	29213059	U17/D3	E	Gj Torfou Sev Moine	50 €
12-oct-24	Montreuil Juigné Bf 2	Ent Briollayeccants 1	29141113	U15/D2	H	Montreuil Juigné Bf	50 €
12-oct-24	St Sylvain d'Anjou As 2	Villevêque Soucelles 2	29214391	U15/D3	B	St Sylvain d'Anjou As 2	50 €
12-oct-24	St Melaine Juigné 2	Martigné Es Layon 1	29214545	U15/D3	E	St Melaine Juigné	50 €
12-oct-24	St Hilaire Vihiers 1	Coron Ostvc 1	28941353	U13 G D1	F		
12-oct-24	St Hilaire Vihiers 2	Coron Ostvc 2	28940825	U13G D3	N	St Hilaire Vihiers	50 €
12-oct-24	La Possonnière Saven 1	Denée Val Layon Uf3L	28939154	U13 G D2	C	La Possonnière Saven 1	50 €
12-oct-24	Durtal Aiglons 1	Les Hauts d'Anjou Fc 1	28939401	U13 G D2	G	Durtal Aiglons 1	50 €
12-oct-24	Tiercé Cheffes As 2	Villevêque Soucelles 2	28939402	U13 G D2	G	Tiercé Cheffes As 2	50 €
12-oct-24	Gj Morannes St Denis 1	Seiches Marcé As 1	28939403	U13 G D2	G	Gj Morannes St Denis 1	50 €
12-oct-24	Gennes les Rosiers 1	Gj Corneandarbrain 3	29146070	U13 G D2	H	Gennes les Rosiers 1	50 €
12-oct-24	Cholet Jeune France 3	Cholet Fc 2020 2	28939487	U13 G D2	J	Cholet Jeune France 3	50 €
12-oct-24	St Germain Val de Moine 2	Puy-Maz-Tes 3	28939515	U13 G D2	K	St Germain Val de Moine 2	50 €
12-oct-24	Gj Torfou Sev Moine 4	Christophesequinière 3	29176082	U13 G D3	P	Gj Torfou Sev Moine 4	50 €
12-oct-24	Liré Drain O 3	Landemont Laurentais 3	28941720	U13 G D3	R	Liré Drain O 3	50 €

Commissaire au terrain mineur

SAISON 2024-2025 - semaine du 7 au 13 octobre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
12-oct-24	Gj Vernoi Noyant 1	Beaufort en Vallée 2	29140676	U15 D2	Poule C	Gj Vernoi Noyant	100 €
12-oct-24	Gj Candevalderdre 2	Bouchemaine Es 2	29212875	U17 D3	Poule	Gj Candevalderdre	100 €